

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MONTCALM

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville du 258 rue Principale à Saint-Alexis et convoquée pour 20 heures, ce lundi 10 décembre 2018, séance à laquelle assistaient M^{mes} les Conseillères Guylaine Perreault, Myriam Arbour, Chantal Robichaud et MM. les Conseillers Denis Ricard, Sébastien Ricard et Clément Allard, sous la Présidence du Maire, M. Robert Perreault.

Ouverture de la séance (20 h)

M^{me} la directrice générale est absente et applique la résolution 2018-08-05 de délégation de compétences à M^{me} Marie-Josée Martel, adjointe administrative à la Municipalité de Saint-Alexis.

2018-12-01
Adoption de
l'ordre du
jour

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour soit adopté.

2018-12-02
Approbation
procès-verbal
13 novembre
2018

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2018, qui a été transmis aux membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.

2018-12-03

Période de questions

Patinoire

Un citoyen fait part aux membres du conseil municipal qu'en raison d'une trop grande quantité de neige sur la patinoire, celui-ci ne peut débiter l'arrosage. Il s'informait à savoir si nous avons un déneigeur. Le président de la séance publique, M. le Maire Robert Perreault, lui mentionne que la situation sera prise en charge rapidement puisque le contrat a déjà été attribué.

Nuisance visuelle

Un citoyen fait part aux membres du conseil municipal qu'une clôture de 3 pieds a été installée au 204, rue Principale, ce qui a pour effet de nuire grandement à la visibilité des automobilistes. Le président de la séance publique, M. le Maire Robert Perreault, lui mentionne que le service d'urbanisme de la Municipalité fera les vérifications nécessaires et s'assurera que la sécurité des citoyens et citoyennes n'est pas en cause.

2018-12-04
Avis de
motion
Imposition
taxes
année 2019

M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement aux fins de déterminer l'imposition du taux de la taxe foncière, des taxes de compensations, du taux d'intérêts et autres taxes applicables pour l'exercice financier 2019.

2018-12-05 M. le Conseiller Clément Allard donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il
Avis de motion sera présenté un règlement de la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Alexis.
gestion
contractuelle

2018-12-06 L'adoption du règlement en matière de circulation, de stationnement et autres règles
concernant les chemins et la sécurité routière est remis à une date ultérieure.

2018-12-07

CALENDRIER
SÉANCES ORDINAIRES
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ALEXIS

ATTENDU les dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec relatives à l'établissement avant le début de chaque année civile du calendrier des séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU les dispositions de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec relatives à l'avis public du contenu du calendrier des séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis adopte le calendrier ci-dessous pour la tenue des séances ordinaires de 2019;

ET QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

<u>Jour</u>	<u>Heures</u>
Lundi 14 janvier	20 h
Lundi 11 février	20 h
Lundi 11 mars	20 h
Lundi 8 avril	20 h
Lundi 13 mai	20 h
Lundi 10 juin	20 h
Lundi 8 juillet	20 h
Lundi 12 août	20 h
Lundi 9 septembre	20 h
Lundi 7 octobre	20 h
Mardi 12 novembre	20 h
Lundi 9 décembre	20 h

2018-12-08

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019
ÉCOCENTRE INTERMUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à la construction et à l'opération d'un écocentre intermunicipal présentement en vigueur et que de ce fait les municipalités de Saint-Alexis, de Saint-Esprit et de Sainte-Julienne opèrent un écocentre intermunicipal sur le territoire de la municipalité de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ci-avant mentionnées doivent adopter annuellement le budget déposé par le Comité intermunicipal fondateur de l'Écocentre;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 préparées par le Comité intermunicipal fondateur de l'Écocentre intermunicipal sont déposées à la table du conseil;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a étudié le budget 2019 des dépenses de l'Écocentre intermunicipal et en recommande l'adoption;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Jacques à continuer à offrir l'accès à l'Écocentre à ses citoyens au cours de l'année 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité intermunicipal fondateur de l'Écocentre de continuer d'offrir le service de l'Écocentre *Bons Débarras* aux citoyens des municipalités voisines;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Sébastien Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
- Le conseil de la Municipalité délègue à la directrice générale de la Municipalité de Sainte-Julienne l'administration de l'Écocentre pour et au nom du Comité intermunicipal fondateur;
- La Municipalité adopte le budget 2019 de dépenses de l'Écocentre intermunicipal totalisant un montant de 277 830,73 \$ et entérine, par la même occasion, le partage de la quote-part conformément à l'entente intervenue représentant la somme de 175 024,73 \$ couvrant la contribution annuelle pour 2019 de la Municipalité de Saint-Alexis;
- Un montant de 35 000,00 \$ a été approprié à même le surplus réservé à l'Écocentre;
- La Municipalité décrète l'ouverture de l'écocentre intermunicipal pour l'année 2019 du 13 avril au 9 novembre selon l'horaire suivant : de 8h à 16h les lundis, mardis, vendredis et samedis et de 8h30 à 12h les dimanches;
- La Municipalité procède à la réembauche du responsable de l'Écocentre au taux horaire de 21,42 \$ et du préposé au taux horaire de 19,38 \$/heure pour un horaire prévu de 40 heures/semaine du 11 avril au 11 novembre 2019, avec indexation IPC, pour et au nom des municipalités fondatrices de l'Écocentre intermunicipal, considérant que ces employés désirent effectuer du travail de préparation ou de remise en état en dehors des heures d'ouverture;
- La Municipalité fixe à 14 \$ per capita. L'offre de services à la Municipalité de Saint-Jacques et à toute municipalité qui désirerait se prévaloir des services de l'Écocentre Bons Débarras. À cette fin, le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les addenda à intervenir, le cas échéant, avec les municipalités concernées pour la desserte de services;
- La Municipalité ne connaissant pas le montant qui sera affecté au transport, à l'élimination et la valorisation des matières, ni l'ampleur des matières apportées à l'écocentre, advenant que pour l'année 2019 les dépenses soient supérieures à celles prévues, la directrice générale est autorisée à affecter une partie du montant réservé à l'écocentre pour équilibrer le budget;

- La Municipalité autorise la directrice générale de la Municipalité de Sainte-Julienne à facturer les municipalités de Saint-Alexis et de Saint-Esprit conformément à la répartition des quotes-parts prévues pour l'année 2019 et à facturer une quote-part supplémentaire, le cas échéant, pour équilibrer l'année 2019 si les résultats sont déficitaires;
- La Municipalité affecte tout surplus d'opération émanant des résultats 2018 au fonds réservé à l'Écocentre, le cas échéant.

2018-12-09

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2018
FESTIVAL ACADIEN DE LA NOUVELLE-ACADIE

Les membres du conseil ont pris connaissance d'une documentation datée du mois de mai 2018 transmise par Évangéline Richard du Festival Acadien de la Nouvelle-Acadie relative à une aide financière pour le budget d'opération de l'année 2018.

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que la Municipalité de Saint-Alexis accorde une aide financière au montant de 500,00 \$ au Festival Acadien de la Nouvelle-Acadie.

2018-12-10

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2019
FADOQ DE SAINT-ALEXIS

Les membres du conseil ont pris connaissance d'une documentation transmise par M. Gaston Leblanc, du Club FADOQ de Saint-Alexis relative à une demande d'aide financière pour l'ensemble des activités proposées pour l'année 2019.

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que la Municipalité de Saint-Alexis accorde une aide financière au montant de 250,00 \$ au Club FADOQ de Saint-Alexis.

2018-12-11

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2019
ASSOCIATION DE SOCCER DE LA NOUVELLE-ACADIE

Les membres du conseil ont pris connaissance d'une documentation transmise par M. André Pellerin, de l'Association de soccer de la Nouvelle-Acadie, relative à une demande d'aide financière pour l'ensemble des activités proposées pour la saison 2019.

Sur proposition de M. le Conseiller Sébastien Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que la Municipalité de Saint-Alexis accorde une aide financière au montant de 2 000,00 \$ à l'Association de soccer de la Nouvelle-Acadie.

2018-12-12

L'affranchissement des soldes à financer – MAMH est remis à une date ultérieure.

2018-12-13

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC ALICE-SIMARD – PHASE II
SUBVENTION AU FONDS DU DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTCALM

- ATTENDU QU' en lien avec la demande effectuée au Fonds de développement des territoires de la MRC Montcalm pour le réaménagement du parc Alice-Simard – Phase II;
- ATTENDU de la volonté de la Municipalité de Saint-Alexis de réaménager le parc Alice-Simard pour assurer un milieu de vie de qualité aux citoyens et usagers;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis est en période d'élaboration de la deuxième phase de son projet de réaménagement du parc Alice-Simard;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis désire obtenir une ou des subventions pour la phase II du réaménagement du parc Alice-Simard;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis autorise sa représentante, M^{me} Carole Lavallée, coordonnatrice des loisirs, culture et communications, en tant que responsable dudit projet;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis désigne et autorise M^{me} Carole Lavallée, coordonnatrice aux loisirs, culture et communications, à signer tout document officiel avec la MRC de Montcalm ou tout autre organisme concernant le projet du réaménagement du parc Alice-Simard phase II;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis s'engage à une mise de fonds représentant 20% du montant total;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis reconnaisse et donne son accord au projet de réaménagement phase II du parc Alice-Simard, que ledit projet s'inscrive dans le développement de la Politique familiale municipale (PFM) de la Municipalité de Saint-Alexis;

2018-12-14

CAMP D'HIVER – SEMAINE DE RELÂCHE 2019
ENTENTE INTERMUNICIPALE SAINT-JACQUES

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Une entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Jacques est déjà existante relativement au camp de jour été des jeunes;
- La Municipalité de Saint-Alexis souhaite intégrer, dans les rangs de ladite entente, sa présence au camp d'hiver, soit pendant la semaine de relâche annuelle des élèves;
- Soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Alexis à collaborer et à se joindre aux activités offertes par la Municipalité de Saint-Jacques au sein de ladite entente intermunicipale.

2018-12-15

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC
LA CROIX-ROUGE CANADIENNE**

Les membres du conseil ont pris connaissance d'une documentation reçue de la Croix-Rouge canadienne relative au renouvellement de l'entente d'aide financière en lien avec l'aide aux sinistrés pour le budget d'opération de l'année 2019.

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que la Municipalité de Saint-Alexis accorde une aide financière au montant de 0,16 \$ per capita de la Municipalité de Saint-Alexis pour l'année 2019, somme représentant un total de 236,64 \$.

2018-12-16

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2019 DES ÉLUS À LA FQM

Les membres du conseil ont pris connaissance d'une facture reçue de la FQM relative à au renouvellement de l'adhésion des élus à la FQM pour l'année 2019.

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que la Municipalité de Saint-Alexis renouvelle l'adhésion des élus pour l'année 2019 pour une somme totalisant 2 095,69 \$.

2018-12-17

Réseau routier local – la réclamation de la subvention du PAVL du Ministère des transports est remise à janvier 2019.

2018-12-18

**TECQ 2014-2018
FERMETURE DE LA PROGRAMMATION**

ATTENDU QUE

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST RÉSOLU QUE

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la Municipalité s’engage à réaliser le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

« La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques. »

Sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, les membres du conseil ont pris connaissance de la fermeture de la programmation pour la TECQ 2014-2018.

2018-12-19

OMH DE SAINT-ALEXIS
BUDGET RÉVISÉ 2018

Les membres du conseil ont pris connaissance de la documentation reçue de l’OMH de Saint-Alexis relative au budget révisé pour l’année 2018.

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que la Municipalité de Saint-Alexis verse un montant de 2 394,00 \$ pour palier au budget déficitaire de l’année 2018.

2018-12-20

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue de M^{me} Vicky Lizotte, vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec à l’effet que l’Assemblée nationale du Québec a adopté le 18 avril 2018, la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d’habitation du Québec, précédemment connue sous le nom projet de loi 155. Cette loi confie à la Commission municipale du Québec (Commission) le mandat de réaliser des vérifications (audits) de conformité et d’optimisation des ressources, notamment dans certaines municipalités.

2018-12-21
Adoption des
comptes

Sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les comptes suivants soient acceptés et payés, à savoir :

Comptes pré-autorisés payés

Rémunération des élus et salaires des employés	31 105,57 \$
--	--------------

Services contractuels des matières résiduelles, de déneigement, d’exploitation des ouvrages pour l’eau potable et eaux usées, de téléphonie et de messagerie, d’électricité, déductions afférentes aux salaires et avantages sociaux, remises gouvernementales	<u>51 428,06 \$</u>
--	---------------------

82 533,63 \$

Comptes à payer

AFÉAS St-Alexis	200,00 \$
A.H.M.J.C. inscription	3 990,00 \$
Alarme Beaudry	469,10 \$
Association de soccer de la Nouvelle-Acadie	2000,00 \$
Croix-Rouge canadienne	236,64 \$
Entreprise CFB	1 437,19 \$
FADOQ de Saint-Alexis	250,00 \$

Couvre Plancher Claude Mercier Enr.	1 756,57 \$
DCA Comptable Agrée Inc.	7 772,31 \$
Distribution JF Parent Inc	149,70 \$
Les Évaluations Alphonse Dutil	2 529,45 \$
Festival Acadien de la Nouvelle-Acadie	500,00 \$
FQM Adhésion annuelle 2019	2 095,00 \$
Frenette Annie, présence comités externes	400,00 \$
GBI Experts-Conseils Inc.	2 759,40 \$
Génératrice Drummond 1981 Inc.	719,92 \$
Joe Mini-Excavation	15 183,74 \$
Lafortune Traiteur	336,01 \$
La Gestion Élite Cr Inc.	1 218,74 \$
Latendresse Asphalte Inc.	3 794,18 \$
Lavallée Carole	237,88 \$
L'épigraphe Productions Graphiques	2 152,92 \$
Les Inst Élec R Lachapelle Inc.	131,07 \$
Martech Signalisation Inc	119,57 \$
Maskimo Construction Inc.	44 858,37 \$
O. Coderre Et Fils Ltée	60,26 \$
OMH de Saint-Alexis	2 394,00 \$
Ferme Odeçois Inc.	689,85 \$
Le Papetier Le Libraire	326,29 \$
Pelletier, Benoit	476,94 \$
Pépinière Excels - F. Et J. Racette	357,51 \$
PG Solutions – Impartition Comptabilité	18 300,00 \$
Québec Municipal	187,64 \$
Solmatech Inc	7 402,09 \$
Solutions IP	747,33 \$
Sonic	625,82 \$
Services Ste IP/Dcibel Communication	172,46 \$
Techniclim Inc.	603,62 \$
Groupe Trifide	1 859,40 \$
Visa Desjardins	233,65 \$
Xerox Canada Ltee	604,94 \$

109 944,56 \$

2018-12-22

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

« Je, Robert Perreault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Robert Perreault,
Maire

Marie-Josée Martel,
Délégation de compétences en l'absence
de la directrice générale
